



Le jeudi 24 juin 2021,

Mesdames, Messieurs
Les Adjointes et
Conseillers Municipaux

Objet : Convocation
Pj : Délégation de pouvoir

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le prochain Conseil Municipal se tiendra le :

Mercredi 30 juin 2021 à 18 h 15
en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Conformément aux dispositions de l'article 6 II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021, il a été décidé, pour assurer la tenue du Conseil Municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celui-ci se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister.

Le caractère public de la réunion sera toutefois assuré par une retransmission des débats en direct, de manière électronique via un lien posté sur le site Internet de la Ville.

Je tiens par ailleurs à vous rappeler l'impérieuse nécessité de poursuivre le strict respect des mesures d'hygiène, tel que listées au sein de l'annexe 1 décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, qui doivent être observées en tout lieu et en toute circonstance, le port du masque étant obligatoire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de ma meilleure considération.

Sébastien LÉPRÊTRE
Maire de La Madeleine

